



Bail oral tire gratuit résidence secondaire

Par **Mack12690**, le **11/04/2015** à **16:34**

Bonjour

Je suis co-héritière de la maison de ma tante avec mes sœurs.

Cette maison est occupée à titre gratuit en tant que résidence secondaire par ses "amis profiteurs" sans bail écrit.

Les compteurs eaux et électricité sont au nom des occupants.

Nous leur avons demandé de nous restituer les clés et vider la maison, mais nous disent vouloir l'occuper jusqu'à sa vente.

A ma connaissance leurs droits tombent au décès de ma tante et doivent se plier aux volontés des nouveaux propriétaires.

Nous souhaitons savoir quels sont nos recours pour les obliger à partir, pouvons nous changer les verrous,...

Je vous remercie par avance pour vos retours

Cordialement